



Propriétaire qui ne fait pas les réparations demandées

Par **matbru**, le **15/12/2017** à **18:18**

Bonjour à tous,Je poste aujourd'hui sur ce forum car moi et mon compagnon avons quelques problèmes avec notre propriétaire concernant des travaux qu'il faudrait effectuer. Nous aurions besoin de vous pour savoir quels travaux sont à notre charge et quels sont ceux à la charge de notre propriétaire et quels sont nos recours lorsque celui-ci refuse d'effectuer ces travaux.Voici la liste des problèmes que nous rencontrons:une fenêtre des parties communes est cassée depuis le mois d'août et cette fenêtre se trouve en face de notre porte d'entrée qui comporte un jour de 10 cm en bas. Les travaux son censés être effectué "bientôt" depuis 4 mois. Peut-on également demander à ce que la porte soit remplacée puisqu'elle ne nous isole absolument pas du froid? Même question pour nos fenêtres qui sont de vieilles fenêtres en bois avec un jour de plusieurs centimètres en haut.la cheminée n'est pas fermée en haut, nous avons donc des pigeons qui tombent régulièrement et lorsque nous avons ouvert nous avons découvert pas moins de sept cadavres. De plus, la cheminée n'est fermée dans notre chambre que par une fine cloison de bois et la porte claque donc au gré des bourrasques et le vent s'engouffre dans la chambre. La cloison n'est bien entendu pas isolée. Le propriétaire nous balade depuis 6 mois maintenant en nous disant que les entreprises ne le recontactent jamais. Ce problème de cheminée ainsi que la fenêtre cassée font que notre facture de chauffage est exorbitante et j'imagine que de ce côté là nous n'avons aucun recours...nous avons depuis une semaine l'impossibilité de prendre une douche chaude car le débit d'eau chaude est trop faible que ce soit au niveau de la douche, de l'évier ou du lavabo. Pensez-vous que cette réparation est à la charge du locataire ou du propriétaire? Et quels sont nos recours pour que les réparations soient entreprises au plus vite dans le cas où cela est à la charge du propriétaire? enfin, l'aération de la chaudière est bloquée par des papiers journaux, ce qui me semble potentiellement dangereux et l'électricité ne semble pas au norme, deux prises électriques ont déjà pris feu, des fils électriques sont

installés partout le long des murs et l'électricité date d'une cinquantaine d'années d'après plusieurs amis bricoleurs. Pouvons nous demander que des réparations soient entreprises concernant ces deux problèmes? rnrnBref, tous ces problèmes cumulés font que nous avons aujourd'hui un gros sentiment de ras-le-bol et l'envie de faire bouger les choses au plus vite comme vous pouvez l'imaginer. rnMerci d'avance pour vos réponses! [smile9]

Par **Visiteur**, le **15/12/2017 à 18:49**

Bsr,rnCe bailleur indélicat devrait réagir rapidement car il s'expose à des ennuis.rnLe meilleur conseil à vous donner est de contacter l'Adil de votre département.rnhttps://www.adil76.org

Par **goofyto8**, le **15/12/2017 à 18:49**

bonsoir,rnPourquoi voulez-vous rester dans ce logement ?

Par **matbru**, le **15/12/2017 à 18:57**

Bonsoir, rnrnMerci pour vos réponsesrnPragma, je ne connaissais pas l'Ail, je vais les contacter dès lundi, merci du conseil!rnrnGoofyto8, mon compagnon et moi-même avons mis toutes nos économies dans ce déménagement et nous ne pourrons pas nous permettre pour l'instant de déménager et donc de payer un loyer d'avance, voire des frais d'agence.

Par **goofyto8**, le **15/12/2017 à 19:06**

[citation] mon compagnon et moi-même avons mis toutes nos économies dans ce déménagement et nous ne pourrons pas nous permettre pour l'instant de déménager et donc de payer un loyer d'avance, voire des frais d'agence.rn[/citation]rnIl y a une telle accumulation de problèmes dans cette location que la meilleure façon de réagir serait de quitter les lieux.rnY rester, c'est un peu encourager ce genre de bailleur à percevoir des loyers, sans faire aucun effort pour mettre à disposition un logement décent.rnDe plus, je doute fort qu'il donne suite à vos demandes et se retranchera derrière le fait que, vous aviez constaté tout cela, lors de l'état d'entrée dans les lieux.

Par **Lag0**, le **16/12/2017 à 10:07**

[citation]porte d'entrée qui comporte un jour de 10 cm en bas[/citation]rn[citation]Même question pour nos fenêtres qui sont de vieilles fenêtres en bois avec un jour de plusieurs centimètres en haut. [/citation]rnBonjour,rnVous êtes sûre de ne pas exagérer ? Parce que 10cm de jour en bas de porte c'est énorme ! Les animaux peuvent rentrer comme ils veulent.

D'un autre côté, si vous avez un chat, pas besoin de chatière...